Commune Hautefort
Conseil Municipal du 28 septembre 2026
2026-055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	13
absents	03
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt six
Le 28 Septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **14 Septembre 2026**

PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie, TOURNAIRE Florent, FORT Sylvette, VIEILLEFOSSE Vincent, GODEY Christelle, PORTES Patrick, RIPAULT Catherine, RIGAUD François, GOURVENNEC Stéphane, POLLET Maxime, MULLER Bénédicte

ABSENTS : BRU Thierry, ROUACH Anne-Marie, MAILLY Caroline

PROCURATIONS : BRU Thierry à REBEYROL Elodie

SECRETAIRE DE SEANCE : REBEYROL Elodie

OBJET : Validation devis pour l'étude de l'Etang du Coucou

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'engager une étude préalable afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique de l'étang du Coucou. Cette étude permettra de diagnostiquer l'état de la pièce d'eau, d'optimiser sa gestion de l'eau et de préserver l'écosystème local.
Dans ce cadre, la commune a sollicité des propositions financières auprès des prestataires compétents :

- **Étude préalable :** L'entreprise **PCM Eau, Environnement et Ecologie** propose une prestation d'un montant de **16 150,00 € Hors Taxes**.
- **Analyse des sédiments :** Le **Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche (LDAR)** de la Dordogne a été sollicité pour évaluer la qualité des boues en vue de futures interventions, pour un montant de **1 357,50 € Hors Taxes**.
- **Étude d'assainissement du restaurant :** Une proposition complémentaire de **APG Géotechnique** a été reçue pour la réalisation d'une étude de sol dédiée à l'assainissement non collectif et à la gestion des eaux usées en vue de la réhabilitation de l'assainissement du restaurant de l'Étang du Coucou, pour un montant de **1 530,00 € Hors Taxes**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces devis et de l'autoriser à signer les documents contractuels correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise **PCM Eau, Environnement et Ecologie** pour l'étude préalable à l'amélioration du fonctionnement hydraulique de l'étang du Coucou d'un montant de **16 150,00 € HT**.
- **APPROUVE** le devis du **Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de la Dordogne** pour l'analyse des sédiments d'un montant de **1 357,50 € HT**.
- **APPROUVE** le devis pour l'étude de sol de **APG Géotechnique** liée à l'assainissement non collectif et la gestion des eaux usées du restaurant de l'Étang du Coucou d'un montant de **1 530,00 € HT.**
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdits devis ainsi que tout document d'exécution s'y rapportant.

➢ **Adopté à l'unanimité**

HAUTEFORT le 28/09/2026
LE MAIRE, Jean Louis PUJOLS

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20260928-2026-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.